

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

Ont assisté à la séance : Monsieur Christian CIBIER, Maire ;
Mmes MULLER, VACHER, M. REPERANT, Mme TOUALY, M. BOYER,
Maire Adjoint, MM. BAUJARD, GENTY, MEDINA, Mme BENAD,
MM. HERNIOU, PERRET, MICHELET, Mme BOURDIAUX,
MM. MARCADE, DUFAU, Mme ZIAT.

Absents excusés : M. MARTINET, Mmes NABORD, DEVIGNOT.

Absents : Melle LISSILOUR, Mme DOYEN.

Pouvoirs de : M. MARTINET à Mme VACHER

Mme DEVIGNOT à M. CIBIER

Mme NABORD à M. REPERANT

Secrétaire de séance : M. HERNIOU.

ORDRE DU JOUR

I – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 – COMMUNE

II – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – COMMUNE

III – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 – EAU ET ASSAINISSEMENT

IV – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – EAU ET ASSAINISSEMENT

V – AFFECTATION DES RESULTATS 2008 – COMMUNE – EAU ET ASSAINISSEMENT

VI – TAUX D'IMPOSITION 2009 – QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

VII – VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE SUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2009

VIII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – COMMUNE

IX – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – EAU ET ASSAINISSEMENT

X – SUBVENTION U.S.M.V. – CONVENTION

XI – SUBVENTION AUX CLASSES D'ENVIRONNEMENT 2009

XII – AIPI – BAIL A REHABILITATION – LOGEMENTS - 33, rue Arthur Chaussy

XIII – SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (YERRES-BREON) – MODIFICATION DES STATUTS

XIV – CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POTABLE A LA COMMUNE DE CHAUMES EN BRIE – MODIFICATION -

XV – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

XVI – QUESTIONS DIVERSES

- :: :: :: :: ::

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H 30.

Le compte-rendu du 10 Février 2009 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite rajouter deux questions à l'ordre du jour, à savoir :

- Mission de conduite d'opération en vue de la réalisation de la nouvelle station d'épuration ;*
- Reprise dans le domaine communal, voirie – espaces verts – réseaux, « Lotissement de Verneuil ».*

Aucune objection n'étant émise, ces questions sont rajoutées à l'ordre du jour.

Monsieur CIBIER passe donc à la première question.

I – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 – COMMUNE

Monsieur CIBIER donne la parole à Madame TOUALY – Maire adjoint chargé des finances. Elle informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par le receveur en poste et que le compte de gestion Commune établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif Commune.

Madame TOUALY précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} Juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2008 dont les conformes à celles du compte administratif Commune pour le même exercice.

II – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – COMMUNE

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame TOUALY Christine – Maire Adjoint – conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

• Elle présente le Compte Administratif Commune – M14

Le Compte Administratif de l'exercice 2008 se présente comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
- Dépenses	445 123,77 €	2 903 940,12 €
- Recettes	803 659,68 €	4 508 285,58 €
Excédent	358 535,91 €	1 604 345,46 €

Madame TOUALY donne le détail des comptes par chapitre, à savoir :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses
011	Charges à caractère général	868 609,25
012	Charges de personnel	1 261 861,57
65	Autres charges de gestion courante	710 845,40
66	Charges financières	62 292,36
67	Charges exceptionnelles	331,54
TOTAL		2 903 940,12

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Recettes
-----------------	----------------	-----------------

013	Atténuation de charges	49 908,71
70	Produits des serv. dom. et ventes	187 252,64
73	Impôts et taxes	2 132 785,39
74	Dotations et participations	906 749,85
75	Autres produits de gestion courante	140 903,95
77	Produits exceptionnels	7 291,44
TOTAL		3 424 891,98

Mme TOUALY précise qu'il faut rajouter à ces recettes un excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 1 083 393,60 €, ce qui donne un montant total de recettes de 4 508 285,58 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses
21	Immobilisations corporelles	204 337,76
23	Immobilisations en cours	6 483,87
16	Emprunts et dettes assimilées	234 302,14
TOTAL		445 123,77

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses
13	Subvention d'investissement	6 475,32
10	Dotations	24 501,77
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	262 158,15
TOTAL		303 135,24

Mme TOUALY précise qu'il faut ajouter le solde d'exécution reporté pour un montant de 500 524,44 €, soit un total de recettes de 803 659,68 €.

Elle passe ensuite au vote.

Le Compte Administratif Commune est adopté à l'unanimité.

III – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur CIBIER donne la parole à Madame TOUALY – Maire adjoint chargé des finances. Elle informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par le receveur en poste et que le compte de gestion Eau et Assainissement établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif Eau et Assainissement.

Madame TOUALY précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} Juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2008 dont les conformes à celles du compte administratif Eau et Assainissement pour le même exercice.

IV – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame TOUALY Christine – Maire Adjoint – conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

• **Elle présente le Compte Administratif Eau et Assainissement – M49**

Le Compte Administratif de l'exercice 2008 se présente comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
- Dépenses	318 584,09 €	106 119,46 €
- Recettes	230 521,25 €	402 240,76 €
Déficit	88 062,84 €	
Excédent		296 121,30 €

Madame TOUALY donne le détail des comptes par chapitre, à savoir :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Dépenses
011	Charges à caractère général	19 046,30
66	Charges financières	12 603,69
042	Op. ordre transferts entre sections	74 469,47
TOTAL		106 119,46

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Recettes
70	Vente de produits	165 000,44
042	Op. ordre transferts entre sections	4 472,47
TOTAL		169 472,91

Mme TOUALY précise qu'il faut rajouter à ces recettes d'exploitation un excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 232 767,85 €, ce qui donne un montant total de recettes de 402 240,76 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
<i>21</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>8 950,60</i>
<i>23</i>	<i>Immobilisations en cours</i>	<i>227 488,42</i>
<i>16</i>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>52 439,42</i>
<i>040</i>	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>4 472,47</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>313,60</i>
<i>TOTAL</i>		<i>293 664,51</i>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
<i>13</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	<i>47 255,00</i>
<i>16</i>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>83 250,00</i>
<i>106</i>	<i>Réserves</i>	<i>24 919,58</i>
<i>27</i>	<i>Autres immobilisations financ.</i>	<i>313,60</i>
<i>040</i>	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>74 469,47</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>313,60</i>
<i>TOTAL</i>		<i>230 521,25</i>

Mme TOUALY précise qu'il faut ajouter le déficit d'exécution reporté pour un montant de 24 919,58 €, soit un total de dépenses de 318 584,09 €.

Mme TOUALY passe au vote.

Le Compte Administratif Eau et Assainissement est adopté à l'unanimité.

V – AFFECTATION DES RESULTATS 2008 – COMMUNE – EAU ET ASSAINISSEMENT

► Affectation des résultats 2008 – Commune

Madame TOUALY précise que le bilan final fait apparaître un excédent de fonctionnement 2008 de 1 604 345,46 € et un excédent d'investissement de 358 535,91 €, sommes qui seront reportées sur l'exercice 2009 comme suit :

- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour la somme de 1 406 177,44 €,
- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement pour la somme de 198 168,02 €,
- l'affectation de l'excédent d'investissement pour la somme de 358 535,91 €.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

► Affectation des résultats 2008 – Eau et Assainissement

Madame TOUALY précise que le bilan final fait apparaître un excédent de fonctionnement 2008 de 296 121,30 € et un déficit d'investissement de 88 062,84 €, sommes qui seront reportées sur l'exercice 2009 comme suit :

- *l'affectation en totalité de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 296 121,30 € à la section d'investissement.*

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- : - : - : - : - :

Monsieur MARTINET, Maire Adjoint, intègre la séance à 20 H 05.

- : - : - : - : - :

VI – TAUX D'IMPOSITION 2009 – QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire précise qu'aucune augmentation des taux n'a été prévue cette année.

*Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,*

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2009, comme suit :

	Taux année N – 1	Taux année en cours	BASES	PRODUIT
TH	17,05	17,05	2 700 000	460 350
FB	26,08	26,08	2 068 000	539 334
FNB	60,79	60,79	48 700	29 605
TP	16,39	16,39	5 026 000	823 761
			TOTAL ...	1 853 050

VII – VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE SUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2009

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer le produit de la T.E.O.M. pour l'année 2009.

Il est proposé de conserver le taux à 9,08 %, ce qui donne un produit attendu de 159 725 € compte tenu des bases prévisionnelles fixées cette année à 1 759 086.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le produit attendu pour l'année 2009 à 159 725 €,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

VIII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TOUALY – Maire Adjoint chargé des finances.

- **Budget Primitif Commune – M 14**

Madame TOUALY présente le Budget Primitif 2009 – Commune.

Elle précise que celui-ci s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	1 053 637,82 €	1 053 637,82 €
- Fonctionnement	4 577 553,44 €	4 577 553,44 €
Total	5 631 191,26 €	5 631 191,26 €

Madame TOUALY donne le détail des comptes par chapitre, à savoir :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses
011	<i>Charges à caractère général</i>	1 330 881,00
012	<i>Charges de personnel et frais</i>	1 834 973,41
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	998 077,17
66	<i>Charges financières</i>	46 065,94
67	<i>Charges exceptionnelles</i>	23 500,00
022	<i>Dépenses imprévues</i>	185 334,40
042	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	158 721,52
TOTAL		4 577 553,44

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Recettes
013	Atténuation de charges	10 000,00
70	Produits des serv. dom. et ventes	177 690,00
73	Impôts et taxes	2 037 775,00
74	Dotations et participations	790 622,00
75	Autres produits de gestion courante	155 289,00
TOTAL		3 171 376,00

Madame TOUALY précise qu'à ces recettes, il faut ajouter le résultat 2008 reporté pour un montant de 1 406 177,44 €, soit un total de recettes de fonctionnement de 4 577 553,44€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses
20	Immobilisations incorporelles	20 496,00
21	Immobilisations corporelles	594 943,63
23	Immobilisations en cours	223 721,52
16	Emprunts et dettes assimilées	119 676,67
TOTAL		958 837,82

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses
13	Subventions d'investissement	17 300,00
10	Dotations	100 412,37
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	198 168,02
024	Produits des cessions	220 500,00
040	Op. ordre transferts entre sections	158 721,52
TOTAL		695 101,91

Mme TOUALY précise qu'il faut prendre en compte le résultat 2008 reporté pour un montant de 358 535,91 €, soit un total de recettes de 1 053 637,82 €.

Elle passe ensuite au vote du budget.

Le budget primitif de l'exercice 2009 – Commune, est adopté à l'unanimité.

IX – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – EAU ET ASSAINISSEMENT

- **Budget Primitif Eau et Assainissement – M 49**

Madame TOUALY présente le Budget Primitif 2009 – Eau et Assainissement.

Elle précise que celui-ci s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	891 280,67 €	891 280,67 €
- Exploitation	294 505,14 €	294 505,14 €
Total	1 185 785,81 €	1 185 785,81 €

Madame TOUALY donne le détail des comptes par chapitre, à savoir :

DEPENSES D'EXPLOITATION

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
011	Charges à caractère général	125 919,22
66	Charges financières	10 081,26
023	Virement à la section d'investissement	83 241,63
042	Op. ordre transferts entre sections	75 263,03
TOTAL		294 505,14

RECETTES D'EXPLOITATION

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>
70	Ventes de produits fabriqués, prest.	139 000,00
74	Subventions d'exploitation	150 000,00
042	Op. ordre transferts entre sections	5 505,14
TOTAL		294 505,14

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	21 778,56
23	Immobilisations en cours	563 614,94
16	Emprunts et dettes assimilées	57 723,93
040	Op. ordre transferts entre sections	5 505,14
041	Opérations patrimoniales	104 595,26
TOTAL		803 217,83

Mme TOUALY précise qu'il faut prendre en compte le déficit d'investissement 2008 d'un montant de 88 062,84 € soit un total de dépenses de 891 280,67 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
13	Subventions d'investissement	227 464,19
106	Réserves	296 121,30
27	Autres immobilisations financières	104 595,26
021	Virement de la section d'exploitation	83 241,63
040	Op. ordre transfert entre sections	75 263,03
041	Opérations patrimoniales	104 595,26
TOTAL		891 280,67

Elle passe ensuite au vote du budget.

Le budget primitif de l'exercice 2009 – Eau et Assainissement, est adopté à l'unanimité.

X – SUBVENTION U.S.M.V. – CONVENTION

L'Association U.S.M.V. dont le siège est à la Mairie de Verneuil l'Etang est une association sportive de football. Elle a sollicité une aide financière de 24 000 €.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte la liste des adhérents, le bilan financier 2008, le budget prévisionnel 2009 ainsi qu'un rapport moral succinct de l'évolution de l'association.

Au vu de cette demande,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE,

- ***d'accorder*** à l'Association U.S.M.V. une subvention de 24 000 €,
- ***de signer*** avec l'association la convention correspondante.

XI – SUBVENTION AUX CLASSES D'ENVIRONNEMENT 2009

Monsieur le Maire donne lecture des projets de classes d'environnement présentés par l'école Elémentaire Jean Jaurès et l'école maternelle Lamartine et pour lesquels une participation financière de la Commune est sollicitée.

Après cet exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention

- ***de 14 360 €*** à l'école élémentaire Jean Jaurès pour l'organisation des classes d'environnement ;
- ***de 6 097,50 €*** à l'école maternelle Lamartine pour l'organisation des classes d'environnement.

XII – AIPI – BAIL A REHABILITATION – LOGEMENTS - 33, rue Arthur Chaussy

Monsieur le Maire rappelle que les logements situés 33, rue Arthur Chaussy font l'objet d'une convention de bail de gestion de logements réhabilités jusqu'au 30 Septembre 2009 avec les Ateliers pour l'Initiation, la Production et l'Insertion (A.I.P.I.).

Un nouveau projet de réhabilitation de ces logements est en cours. Ces Ateliers souhaitant engager les démarches auprès du notaire en charge de la rédaction du bail, il est nécessaire de délibérer :

1°) sur l'engagement de l'étude et la désignation de l'association AIPI pour conduire la maîtrise d'ouvrage,

2°) sur la prise en charge par la Commune, des frais d'architecte (10 500 €), d'AIPI (10 800 €) et de notaire (7000 €) soit une somme totale de 28 300 € dans le cas où l'opération ne se réaliserait pas du fait de la non obtention de subventions par les partenaires éventuels.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

ACCEPTE ces propositions.

XIII – SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (YERRES-BREON) – MODIFICATION DES STATUTS

VU la délibération du Conseil Municipal n° C-493-831 en date du 12 Février 2009 approuvant les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (Yerres-Bréon),

VU le courrier émanant du SIVU de l'aire d'accueil des gens du voyage (Yerres-Bréon) précisant qu'une erreur matérielle dans la première page des statuts, oblige la Commune à valider ladite page,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la première page des statuts du SIVU de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (Yerres-Bréon), à savoir :

L'Article 2 : Ce Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a pour objet : L'étude et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de Yerres-Bréon.

est remplacé par :

Article 2 : Ce Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a pour objet : L'étude, la création et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de Yerres-Bréon.

XIV – CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POTABLE A LA COMMUNE DE CHAUMES EN BRIE – MODIFICATION –

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 19 Juin 2008 concernant la signature d'une convention de fourniture d'eau potable et de traitement d'eaux usées avec la Commune de Chaumes en Brie.

VU la demande émanant de la Commune de Chaumes en Brie qui souhaite étendre la fourniture d'eau potable à la parcelle F 133, il est décidé d'établir un avenant à cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de fourniture d'eau potable et de traitement d'eaux usées à la commune de Chaumes en Brie.

Monsieur le Maire précise que cette convention sera valable tant que la Commune assurera la distribution de l'eau, ensuite ce sera le S.I.A.E.P. qui prendra le relais.

XV – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe stagiaire à temps complet.

VU la déclaration de création d'emploi déposée au Centre de Gestion,

***Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,***

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe stagiaire à temps complet.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

XVI – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA REALISATION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune, par délibération n° C-493-226 du 4 Octobre 2002, a validé le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et par délibération n° C-493-342 du 22 Septembre 2003, a approuvé le zonage d'assainissement.

La Commune souhaite mettre en œuvre le projet de création d'un nouveau dispositif d'épuration et ceci conformément au SDA.

Afin de lancer ces travaux, il est nécessaire de procéder à des études préalables.

Pour ce faire, la commune doit s'entourer d'un assistant à Maître d'ouvrage qui pilotera les différentes étapes de la démarche et ce, jusqu'à la réception de la nouvelle station d'épuration.

Sur la base d'un cahier des charges établi avec l'aide du SATESE, différents bureaux d'études seront consultés afin d'assurer les prestations suivantes :

- *Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement afin d'apprécier l'impact des travaux réalisés sur la collecte des effluents.*
- *Définition du programme des travaux et estimation de l'enveloppe financière.*
- *Elaboration du dossier de consultation pour le choix du Maître d'œuvre des travaux à réaliser.*
- *Consultations pour le choix d'un coordonnateur sécurité et protection de la santé et d'un contrôleur technique pour la construction de la station d'épuration.*
- *Etablissement des demandes de subvention pour l'ensemble des études préalables.*

Monsieur le Maire précise que les financements potentiels pour cette mission de conduite d'opération sont les suivants :

<i>Conduite d'opération</i>	<i>:</i>	<i>17 400 € H.T.</i>
<i>Agence de l'Eau</i>	<i>:</i>	<i>40 % du montant H.T.</i>
<i>Conseil Général</i>	<i>:</i>	<i>30 % du montant H.T.</i>

L'estimation financière de la dépense est donnée à titre indicatif. Le dossier de demande de subventions des études préalables sera réalisé par le conducteur d'opération.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ☞ *Accepte de procéder aux études préalables précitées.*
- ☞ *Décide de lancer une consultation pour choisir le prestataire qui réalisera la mission d'assistance et de conseil à Maître d'ouvrage pour la conduite du projet.*
- ☞ *Donne délégation à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des présentes décisions.*
- ☞ *Autorise le Maire à signer les documents correspondants à cette opération.*

Monsieur le Maire précise que la police de l'eau a défini le calendrier à respecter pour la réalisation de ce projet. La station d'épuration doit être terminée en 2011.

**XVII – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA VOIRIE –
DES ESPACES VERTS ET DES RESEAUX DIVERS DU « LOTISSEMENT
DE VERNEUIL**

Suite à l'enquête publique et au vu des conclusions du Commissaire Enquêteur dans son rapport du 8 Janvier 2009 qui n'appelle aucune observation particulière,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE le déclassement de la voirie, des espaces verts et des réseaux divers du « lotissement de Verneuil » et leur reprise dans le domaine communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le ou les actes s'y rapportant.

XVIII – QUESTIONS DIVERSES

1°) Droits de place – Pêche à la truite

Monsieur le Maire souligne que du fait de l'organisation d'un concours de pêche à la truite, il est nécessaire de fixer des tarifs de droits de place.

Il propose de fixer ces tarifs comme ci-après :

Tarifs Verneuillais 10 €

<i>Enfant jusqu'à 10 ans</i>	<i>5 €</i>
<i><u>Tarifs extérieurs à Verneuil</u></i>	<i>20 €</i>
<i>Enfant jusqu'à 10 ans</i>	<i>10 €</i>

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

EST FAVORABLE à ces propositions.

-:-:-:-:-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.

-:-:-:-:-